

106/201



Commission Administrative
de la dotation Colbrant

mandat provisoire Cordonnier 1944/1945



COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT

Procès verbal de la Réunion du 28 Avril 1945

MM. les Membres de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant se sont réunis à l'Hôtel de Ville (Cabinet de M. Vandenhende) le samedi 28 Avril 1945 à 14 Heures.

En l'absence de M. le Docteur SIMONOT, Adjoint délégué aux Beaux-Arts qui devait présider cette réunion, la présidence est donnée à M. DESRUMAUX Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, rapporteur auprès de la Commission.

Etaient présents : MM. BAERT, Architecte
BLAISE, Professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts.
CLETY, Professeur de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts.
DUBUISSON, Architecte

excusés : MM. GAUJAC, Directeur du Conservatoire
FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture
DEQUENE Artiste peintre
MAUROIS Conservateur des Musées

absent : M. COIN, Sculpteur

Assistaient en outre à la réunion : MM. VANDENHENDE, Chef de la 4e Division.

BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, secrétaire de séance
DEBAERE, Commis à la 4e Division

M. DESRUMAUX ouvre la séance : Lecture est faite du procès verbal de la réunion du 15 Mars 1944 qui est adopté après rectification excusant l'absence de M. BAERT qui n'avait pas reçu de convocation pour cette réunion. M. DESRUMAUX fait part aux Membres de la Commission que conformément au désir qu'ils ont exprimé lors de la dernière réunion un extrait du règlement de la Dotation Colbrant a été inséré au palmarès des Ecoles Académiques.

La situation financière de la Dotation COLBRANT fait apparaître qu'une somme de 6.696,80 peut être attribuée en subsides pour l'année scolaire 1944-1945.

Après examen des dossiers, la Commission élimine Melle BENTEYN élève du Conservatoire qui ne remplit pas les conditions du testament du donateur qui stipule que seules les jeunes filles du nom de COLBRANT, pourront bénéficier des subsides.

Six candidatures sont retenues :

Décoration : MM. BRISY - COURTOIS - GALENNE
Préparatoire : VANDENBULCK - TRYSTRAM
MUSIQUE : PRUVOT

Sur la proposition de M. le Président, la Commission décide d'accorder les subventions suivantes :

.....

BRISY	I.200
VANDENBULCK	I.200
TRYSTRAM	I.200
COURTOIS	I.000
GALENNE	I.000
PRUVOT	I.000

Total : 6.600

Le disponible à reverser pour la prochaine année scolaire est de 96,80.

La séance est levée à 15 Heures.

Pour le Président de la
Commission

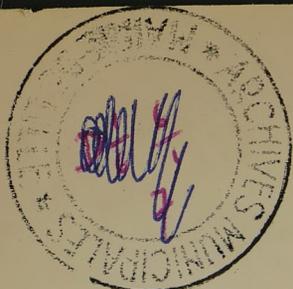
DESRUMAUX,

Le Secrétaire de Service

G. BOSIER,

Visa de l'adjoint délégué
aux Beaux-Arts

SIMONOT,



COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT

Procès verbal de la Réunion du 28 Avril 1945

MM. les Membres de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant se sont réunis à l'Hôtel de Ville (Cabinet de M. Vandenhende) le samedi 28 Avril 1945 à 14 Heures.

En l'absence de M. le Docteur SIMONOT, Adjoint délégué aux Beaux-Arts qui devait présider cette réunion, la présidence est donnée à M. DESRUMAUX Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, rapporteur auprès de la Commission.



Etaient présents : MM. BAERT, Architecte
BLAISE, Professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts.
CLETY, Professeur de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts.
DUBUISSON, Architecte

excusés : MM. GAUJAC, Directeur du Conservatoire
FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture
DEUJENE Artiste peintre
MAUROIS Conservateur des Musées

absent : M. COIN, Sculpteur

Assistaient en outre à la réunion : MM. VANDENHENDE, Chef de la 4e Division.

BOSIER, Secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, secrétaire de séance
DEBAERÉ, Comais à la 4e Division

M. DESRUMAUX ouvre la séance : Lecture est faite du procès verbal de la réunion du 15 Mars 1944 qui est adopté après rectification excusant l'absence de M. BAERT qui n'avait pas reçu de convocation pour cette réunion. M. DESRUMAUX fait part aux Membres de la Commission que conformément au désir qu'ils ont exprimé lors de la dernière réunion un extrait du règlement de la Dotation Colbrant a été inséré au palmarès des Ecoles Académiques.

La situation financière de la Dotation COLBRANT fait apparaître qu'une somme de 3.698,80 peut être attribuée en subsides pour l'année scolaire 1944-1945.

Après examen des dossiers, la Commission élimine Melle BENTLEYN élève du Conservatoire qui ne remplit pas les conditions du testament du donateur qui stipule que seules les jeunes filles du nom de COLBRANT, pourront bénéficier des subsides.

Six candidatures sont retenues :

Décoration : MM. BRISY - COURTOIS - GALENNE
Préparatoire : VANDENBOLCK - TRYSTRAM
MUSIQUE : PRUVOT

Sur la proposition de M. le Président, la Commission décide d'accorder les subventions suivantes :

.....

BRISY	I.200
VANDENBULCK	I.200
TRYSTRAM	I.200
COURTOIS	I.000
GALENNE	I.000
PRUVOT	I.000
Total :	6.600

Le disponible à reverser pour la prochaine année scolaire est de 96,80.

La séance est levée à 15 Heures.

Pour le Président de la
Commission

DESRUWAUX,

Le Secrétaire de Service

G. BOSIER,

Visa de M. l'Adjoint délégué
aux Beaux-Arts

SIMONOT,